

Communiqué de Presse

14 octobre 2019

Port de plaisance de St Gilles

Le TCO déplore les nominations opportunistes de la CCIR sur le port de St Gilles

Depuis le 1^{er} septembre 2019, le TCO est devenu officiellement le gestionnaire du port de plaisance de Saint-Gilles-les-Bains.

Au-delà de la situation catastrophique que nous avons trouvée au niveau du port, nous déplorons des nominations opportunistes de dernière minute qui avaient avant tout pour objectif de transférer une lourde charge financière au TCO et donc aux amodiataires.

Cette attitude de la CCIR a eu pour conséquence de mettre quelques agents en difficulté.

Une prise de compétence dans un contexte difficile

Le 1^{er} janvier 2017, le TCO est devenu compétent pour le port de Saint-Gilles-les-Bains, remplaçant ainsi la Mairie de St-Paul en tant que donneur d'ordre à la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, dans le cadre du contrat de concession passé à l'origine avec l'Etat.

Après maintes mises en demeure restées pour la plupart sans réponse de la part de la CCIR, le Conseil Communautaire du 15 avril 2019 a décidé de résilier pour faute la concession de la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion pour l'exploitation du port de Saint-Gilles.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, le TCO est devenu officiellement le gestionnaire du port de plaisance de Saint-Gilles-les-Bains.

Régler rapidement la gestion des ressources humaines

Dès l'annonce de la fin de la concession, les services de la Régie et du TCO se sont préparés pour reprendre dans les meilleures conditions la gestion du port de plaisance de St Gilles. Cependant, malgré plusieurs demandes, la CCIR n'a pas transmis les données de gestion et les dossiers, dans les délais prescrits. La communauté d'agglomération n'a reçu que le 18 juillet 2019 une première liste de 9 contrats. Le 27 août 2019, un nouvel envoi fait état de 11 contrats définitifs, alors que

le port n'a jamais connu jusqu'à fin 2018 plus de 4 ou 5 agents présents en permanence.

Depuis le 1^{er} septembre, conformément à la réglementation, la régie des ports de plaisance du TCO a proposé 8 contrats de travail à des agents de la CCIR.

5 ont accepté immédiatement leur nouveau contrat de travail. Deux agents n'ont pas souhaité rejoindre le TCO. Aujourd'hui, il reste 4 agents dont les contrats sont en suspens.

Pour le TCO, il s'agit de gérer les contrats de façon équitable et de ne pas faire peser sur la masse salariale de la régie des ports les salaires de personnes ne travaillant pas véritablement sur le port de St Gilles ou ayant été affectées dans des conditions déloyales. In fine, ce sont les amodiataires qui seront pénalisés en supportant ces charges injustifiées

Dans cette affaire, depuis plusieurs semaines, le sous-préfet de Saint-Paul assure une médiation entre le TCO et la CCIR.

C'est dans ce cadre qu'à l'occasion d'une réunion de travail organisée le 2 Octobre 2019 avec Monsieur le Sous-Préfet de St Paul, une proposition a été avancée par le TCO, en vue d'un règlement rapide de cette situation humainement pénalisante.

Face à l'inertie de la CCIR et sans réponse de sa part d'ici le 16 octobre 2019, le TCO assumera ses responsabilités.

Le Président du TCO,

Joseph Simalé